

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 216-6 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale.

NOR : SASS0930297K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

#### **Autorisations provisoires**

ALESTRA Mario : CPAM Evry ;  
AUBERT Claudine : CPAM Carcassonne ;  
BUR Eliane : CPAM Strasbourg ;  
DELFOUR Florence : CPAM Chaumont ;  
DUVAL Philippe : CPAM Reims ;  
GEEL Anthony : CRAM Toulouse ;  
GELLY Jean-Pierre : CRAM Strasbourg ;  
LAZARUS Joëlle : CRAM Strasbourg ;  
POISSON Isabelle : CPAM La Rochelle ;  
STIEGELMANN Martine : CRAM Strasbourg.

#### **Agréments**

BREVOT Dominique : CPAM Reims ;  
HIRLING Janique : CPAM Sélestat ;  
JANZER Marie-Josée : CPAM Sélestat ;  
MANGEON Maryline : CPAM Nancy ;  
MULLER Françoise : CPAM Sélestat ;  
RIGAL Alexiane : CPAM Carcassonne ;  
ROYE Laurence : CPAM Tourcoing ;  
SCHAEFFER André : CPAM Sélestat.